



<input type="checkbox"/> Accordée le <hr/> <input type="checkbox"/> Refusée le

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE INTRA-MUROS 2021-2022

<input type="checkbox"/> Renouvellement <hr/> <input type="checkbox"/> Première demande
--

Nom & prénom de l'enfant :

Date & lieu de naissance :

Nom(s) & prénoms des parents :

Adresse :

N° de téléphone (domicile) : Téléphone portable :

N° de téléphone (travail) :

Adresse courriel

Ecole de secteur :

Niveau de classe en 2020-2021 :

Ecole demandée :

MOTIF PRECIS DE LA DEMANDE :

<p>Conformément aux articles L.212-7 et L.131-5 du code de l'Éducation, les familles doivent se conformer à la délibération du conseil municipal déterminant le ressort de chacune des écoles de la commune. Le périmètre scolaire appliqué pour la rentrée scolaire 2021-2022 a été approuvé par la délibération n°2019-098 du 28 novembre 2019. Les demandes de dérogation à ce périmètre sont accordées à titre exceptionnel.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

Fait à Le

Signature des parents :





DECISION DE LA COMMUNE DE VERNOUILLET

Avis favorable

Avis défavorable

Justification de l'avis défavorable :

.....
.....
.....
.....

Signature du Maire ou de son représentant

